

## REGLEMENT BOURSE PROJET JEUNE

Afin de vous aider à réaliser vos aspirations et à concrétiser vos projets, le CCAS du Touvet vous accompagne avec le dispositif « **Bourse Projet Jeune** ».

### Les objectifs de la bourse:

Soutenir les initiatives des jeunes qui ont envie de s'engager dans des projets pour :

- Encourager et promouvoir la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes
- Favoriser l'exercice et l'apprentissage d'une citoyenneté active par notamment l'accompagnement, le soutien et l'aide à la réalisation des projets jeunes
- Promouvoir l'action collective.

### Qui est concerné ? :

Cette bourse s'adresse aux jeunes du Touvet âgés de 15 à 20 ans révolus.

### Quels projets ?

Pour être éligible, le projet doit être tourné vers une action de groupe et doit s'inscrire dans une thématique d'entraide humanitaire, de rayonnement culturel, de citoyenneté, de solidarité ou de préoccupation environnementale ou de développement durable.

Quel que soit son secteur d'intervention, il doit :

- développer les capacités d'organisation, de mobilisation de partenaires (techniques et/ou financiers), prévoir une part d'autofinancement et d'investissement personnel.
- être pertinent, le dossier doit être sérieux et le budget doit être sincère, les objectifs réalistes, mesurables et quantifiables. A ce titre, les porteurs du projet doivent impérativement, après réalisation du projet, effectuer une évaluation présentée au CCAS.

### Comment participer ?

- Le dossier peut être retiré à l'accueil de la mairie du Touvet
- Il est téléchargeable sur le site du Touvet : [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)
- Le dossier doit être complété, accompagné des justificatifs demandés et retourné à la Mairie.

### Attribution et versement des bourses :

Un jury, composé des membres du CCAS, se réunit deux fois dans l'année au mois de Juin et au mois d'Octobre et procède à la sélection d'un projet à chaque session sur la base des critères définis ci-dessous, par ordre de priorité :

- intérêt du projet
- faisabilité du projet
- présentation budgétaire du projet
- sérieux de l'élaboration du projet tant sur la forme que sur le fond
- motivation du candidat qui soutient son dossier

Les candidats reçoivent une réponse par courrier un mois maximum après la réunion du jury.

Le montant dépend de la nature du projet, il est plafonné à 500 € par projet.

**Versement de l'aide :**

La bourse est versée par virement sur le compte du porteur de projet. Si ce dernier est mineur et qu'il ne dispose pas de compte bancaire, la bourse peut être versée sur le compte de la personne disposant de l'autorité parentale sur présentation du livret de famille.

**Restitution :**

Chaque boursier s'engage à son retour à restituer sous quelque forme que ce soit (exposition, conférence, film vidéo, montage audiovisuel...) l'expérience vécue à travers la réalisation du projet. Une restitution collective sera demandée au cours d'un conseil municipal.

**Mineurs :**

Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale. Celle-ci atteste que les parents sont informés du projet, de son déroulement, de l'identité des personnes qui composent le groupe et donnent leur assentiment.

**Assurances :**

Les candidats, ayant eu connaissance du présent règlement, dégagent la commune du Touvet de toute responsabilité en cas d'accident ou de toute autre événement conjoncturel préjudiciable. Ils s'engagent à souscrire un contrat responsabilité civile et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leurs projets (assistance, rapatriement...). Ils s'engagent à fournir, une copie du contrat d'assurance.





**PARTENAIRES ENGAGES DANS LE PROJET :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**MOYENS HUMAINS ENGAGES :** .....

.....  
.....  
.....

**MOYENS MATERIELS NECESSAIRES :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**CRITERES ET INDICATEURS D'EVALUATION PROPOSES:** .....

.....  
.....  
.....

Nombre de pièces jointes en annexe pour compléter la présentation du projet : .....

**BUDGET PREVISIONNEL :**

<u><b>DEPENSES</b></u>	<u><b>RECETTES</b></u>
<u><b>TOTAL</b></u> =	<u><b>TOTAL</b></u> =